

ANNEE 1964 N° 153 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- SUR proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement ;
VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret n° 33/PR/ du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU le Décret n° 27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964, fixant la composition des Cabinets Ministériels ;
VU l'Ordonnance n° 15/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;

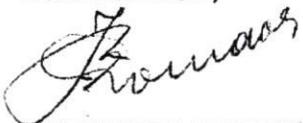
Le Conseil des Ministres entendu ,

D E C R E T E

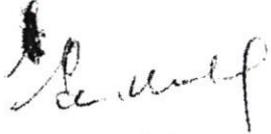
ARTICLE 1er.- Monsieur GOMBAULT Robert, Inspecteur Central des Impôts, 3ème échelon, nouvellement mis à la disposition de la République du Dahomey est nommé Conseiller Technique au Cabinet du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan -

ARTICLE 2 .- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera .-

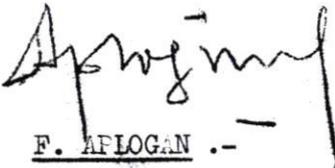
Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Chef du
Gouvernement,


J. AHOMADEGBE-TOMETIN .-

Fait à COTONOU, le 27 NOVEMBRE 1964


S. M. APITHY

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan


F. AFLOGAN .-

AMPLIATIONS

PR	10
PC	10
MINISTRES	12
SGG	4
INTERESSE	1
TRESOR	4
DGF	2
DF	2
DB	4
JORD	1